

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 21 NOVEMBRE 2019 -

DÉCISION N° 19 - 08 - 073

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 2 juillet 2019 s'est réuni le jeudi 21 novembre 2019 à partir de 16 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Excusés :

- Georges DRU (Vice-président)
- Claude GIRAUD (Vice-président)

Décision 5 : Les propositions d'avenant au marché de réparation de la carrosserie des véhicules du SDIS 42 (lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19).

Cet avenant a pour objet la prolongation de réparation de la carrosserie des véhicules du SDIS 42 pour 19 lots composant le marché pour une durée de six mois. Le bureau est invité à se prononcer sur la proposition d'avenant-type qui a fait l'objet d'un examen par la commission d'appel d'offres du 21 novembre 2019.

Cet avenant n°1 a pour objet la prolongation du marché de de réparation de la carrosserie des véhicules du SDIS 42.

Afin de garantir une parfaite continuité de service, et dans l'attente du résultat de la consultation à venir, il est proposé de prolonger le marché actuel pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2020.


**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve le projet d'avenant-type relatif au marché de réparation de la carrosserie des véhicules du SDIS 42 et autorise le Président à signer le document joint en annexe avec chacune des entreprises concernées.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER